



Le mercredi 25 juillet 2018

Lettre des maires de Noisy-le-Sec, de Pantin, de Romainville et du Président de l'EPT Est Ensemble concernant le permis d'aménager de la Corniche des forts d'une superficie de 8 hectares.

Le projet d'île de loisirs de 67 hectares sur Pantin, Les Lilas, Romainville et Noisy-le-Sec doit notamment relier les anciens forts de Romainville et de Noisy-le-Sec. Ces travaux d'aménagement vont permettre de créer une île de loisirs, de détente et de pratiques sportives au cœur du territoire d'Est Ensemble, à proximité immédiate de la capitale, qui profitera à tous les habitants de la métropole. Ce poumon vert, situé au milieu d'un territoire très urbain, créera une respiration dans la ville tout en continuant d'abriter des espèces assez rares d'oiseaux et d'insectes.

Cette deuxième phase de travaux a démarré en 2015 à Romainville avec le débroussaillage et le défrichage de la zone et le stockage de 300 000 m³ de sablons afin de combler les anciennes carrières en sous-sol. La continuité des travaux doit se poursuivre afin d'aménager 8 hectares d'espaces verts, dont 5 hectares ouverts au public d'ici fin 2019. A terme, ces aménagements devront être étendus aux villes de Noisy-Le-Sec, Les Lilas et Pantin pour permettre l'aménagement d'une friche naturelle de 40 hectares et la préservation des 20 hectares du cœur de la « jungle ». Il ne s'agit donc pas de tout défricher et de dénaturer comme le prétendent certain.e.s.

Ce projet d'île de loisirs est évoqué depuis des dizaines d'années avec de nombreuses concertations et études qui ont modifié en profondeur le projet, mettant la végétation et la biodiversité au cœur du projet. Après la mise à disposition des 9 premiers hectares en 2010, il est absolument nécessaire de poursuivre les travaux qui permettront d'offrir aux habitant.e.s du territoire et à tous les Séquano-dyonisiens – l'île de loisirs de la Corniche des Forts sera la première île de loisirs dans le département – un nouvel espace vert proposant des activités de loisirs, de détente et de pratiques sportives tout en offrant un îlot de fraîcheur.

Cette deuxième phase de travaux d'aménagement a été pensée afin de limiter les impacts sur l'environnement et l'écosystème du bois ; nous y serons particulièrement vigilant.e.s. Par ailleurs, nous avons demandé que l'abattage des arbres se fasse à la marge et que les déchets végétaux du débroussaillage soient broyés afin d'être réutilisés sur le site ou valorisés dans des filières appropriées.

Sanctuariser totalement cet espace serait contre productif et priverait de nombreux habitants d'aménagements durables et agréables. Aujourd'hui les carrières sont inaccessibles et ces mêmes

personnes qui souhaitent sanctuariser ce site tout en bravant les interdictions pour leur seul plaisir doivent comprendre que ces aménagements seront profitables à l'ensemble de la population.

Nous élu.e.s du territoire de la Corniche des Forts souhaitons vivement que ces travaux d'aménagement se poursuivent afin de répondre à l'attente grandissante de nos populations de pouvoir accéder à une partie de ce poumon vert, véritable îlot de fraîcheur, tout en préservant son écosystème avec la préservation d'une vingtaine d'hectare en cœur de site.

Nous demandons que l'île de loisirs de la Corniche des Forts soit achevée ces toutes prochaines années et, en particulier, que les deux dernières phases de travaux soient sans délais mises à l'étude.

Gérard Cosme,
Président d'Est Ensemble

Bertrand Kern,
Maire de Pantin

Laurent Rivoire,
Maire de Noisy-le-Sec

Corinne Valls,
Maire de Romainville